



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi le 23 août 2018	Heure de départ	18 h 30	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 9 : Dégagé (Temp. : 20 C)			
État de la piste	Courses 1 à 9 : Rapide (Variante 0 s.)			
Nombre de courses	9	Nombre de courses de qualification	Nombre total d'inscriptions	65/74
Paris mutuels	112 534 \$			
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Coles, Sharla	Frenette, Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- Le cheval CLEVER THING (entraîneur Francis Guillemette) a été mis sur la liste du vétérinaire le 21 août au Québec pour une période de 7 jours à la suite d'un retrait dû à une infraction concernant les médicaments. Ce cheval a été retiré aujourd'hui par le juge de la course no 9 (non admissible).
- Gilles Plourde a été déclaré coupable de violation aux règlements de la CAJO 6.02 (e) (perturbation de la paix) et 6.71 (b et d) (menaces et mauvaise conduite) dans le paddock de Rideau Carleton le 8 juillet et s'est vu imposer une sanction, soit une suspension complète pour une période de sept (7) jours du 25 au 31 août inclusivement (SB 50921).
- L'entraîneur Jamie Copley s'est présenté au bureau du juge pour la divulgation relative au certificat de résultats d'analyse positifs de WARRAWEE TIME à l'issue de la course no 3 du 2 août. M. Copley doit nous informer d'ici 7 jours de la manière dont il compte procéder.
- Mélanie Loyer (cavalière à Rideau le 16 août) s'est présentée au bureau du juge pour raconter sa version des faits survenus durant la soirée en question. Nous avons reçu une déclaration écrite de Sylvia Toth concernant les faits survenus

durant la soirée en question.

Courses :

- Gérard Demers n'a pas pris part à l'une des courses.
1. Revue du départ du no 5 LEADER TONIGHT (Stéphane Brosseau), du droit et de l'arrivée; alors qu'il avait rompu l'allure, le no 5 a provoqué une interférence avec le no 2 JO BIG et le no 4 CURTAIN CALL; pas de changement au classement requis puisque le no 5 a fini en dernière position (6e). Rien à signaler.
Vidéo : <https://youtu.be/7CoO50-XP-0>
 2. Rien à signaler.
 - Une minute de silence a été observée en mémoire de Robert O'Dwyer (1941-2018).
 3. Rien à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Le meneur du no 2 DALI ON UP, Daniel Laflamme, devra se présenter au bureau du juge pour un examen de sa stimulation dans le droit, relativement aux règlements de la CAJO 22.23.03 (a, b et c) (fouet au-dessus de la tête, à plus de 90 degrés par rapport à la piste et à l'extérieur des limites du sulky). Rien à signaler.
 6. Retrait de dernière minute du no 7 MISSEVIL (pour cause de maladie) par la Dre Linda Atack-Berthiaume, vétérinaire officiel de la CAJO, remboursement : 1 866 \$. Rien à signaler.
 7. Rien à signaler.
 8. Le meneur du no 2 DRY CREEK LIS, Stéphane Brosseau, a reçu un avertissement relativement au règlement de la CAJO 22.23.03 (c) (frapper le brancard du sulky). Rien à signaler.
 9. Nouvel alcootest. Retrait de dernière minute du no 4 ITS ALL WORTH IT (boiterie) par l'entraîneur Steve Belisle, remboursement : 343 \$. Rien à signaler.

Réclamations : Aucune.